

Adresse du citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau, chargé des armements de Cette et Agde, qui annonce de nombreux enrôlements dans la marine au Port-la-Montagne (Var), lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau, chargé des armements de Cette et Agde, qui annonce de nombreux enrôlements dans la marine au Port-la-Montagne (Var), lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 488-489;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28634_t1_0488_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tant à la fois des fleurs, des fruits imparfaits, des fruits mûrs.

Les tyrans avaient conçu le projet aussi profondément atroce que lâchement absurde de nous vaincre par la faim; ils entreprirent la circonvallation de la France, mais les tyrans n'avaient pour eux ni la providence qui les abhorre, ni la nature qui sourit à la liberté qui est son ouvrage, et nous avions pour nous et le courage de nos soldats et la vertueuse habitude qu'a le peuple des sacrifices. Des sacrifices que la liberté nous a commandés, nous les avons tous faits avec plaisir. Nos soldats ont fait lever le siège de la France, et la nature même a reçu l'impulsion du génie révolutionnaire. Précoce, cette année, au-delà de toute attente, elle a répandu sur sa surface tous les feux qu'elle recèle dans ses flancs nourriciers. Les récoltes, devenues si nécessaires par les criminelles entreprises de nos ennemis, la nature, cette année, nous les offre un mois plus tôt que les années ordinaires. On dirait qu'elle s'est levée en masse toute entière pour seconder les efforts des amis de la liberté. L'épi, le raisin s'épanouissent, l'olive s'offre, et le laurier, qui ne se flétrit jamais fleurit partout sur nos rivages.

Loin de nous la superstition honteuse, loin de nous les corporations politiques qui prétendent au dangereux privilège d'un commerce particulier avec l'éternel, mais honorons la providence de la République, et disons aux tyrans et à leurs esclaves: redoublez vos efforts, si vous l'osez; nous méprisons l'or et nous avons du fer, du blé, et des soldats ».

LANGLADET, LAVAL, JOINE, BANCAL, ESTÈVE,
CAUGEAU, PROMPT, LARMAND aîné, CAUVAL,
ROQUEPLANE, SAINTPIERRE, PAULIP, THOMAS.

Les objets désignés dans la lettre sont déposés sur le bureau. L'assemblée applaudit (1).

3

Le citoyen Aristide-Valcour fait hommage à la Convention d'un drame dont il est l'auteur, intitulé *Discipline républicaine*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[Paris, 10 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Propager les principes sacrés de la liberté, surtout au théâtre, est pour l'homme de lettres un devoir indispensable.

Je me suis efforcé de le remplir, sans interruption depuis 1789.

Je prie la Convention nationale d'agréer l'hommage de mon dernier ouvrage (*La discipline républicaine*).

J'ai attendu, pour le lui offrir, que son succès fût assuré et que l'assentiment général des républicains m'eût prouvé qu'il n'était pas indigne de lui être présenté. S. et F.

Vive la République ».

Aristide VALCOUR.

(1) *Mon.*, XX, 352.

(2) P.V., XXXVI, 235. B^{tn}, 14 flor. (2^e suppl.); *J. Fr.*, n^o 584; *J. Mont.*, n^o 169. Rien dans les procès-verbaux du Comité.

(3) F 17^A 1010^B, pl. 5, n^o 3091.

4

Le citoyen Dourneau, du département de l'Yonne, fait également hommage d'un hymne à l'Eternel (1) qui respire le patriotisme et le républicanisme et démontre l'erreur criminelle des atéistes (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (3).

5

La Société populaire d'Ablois invite la Convention à rester à son poste. Dans cette commune l'église a été changée en temple de la Raison; l'argenterie, le fer et le cuivre ont été portés au district; elle a fait remettre au magasin militaire du district d'Epernay des effets pour nos frères d'armes; elle fait une offrande patriotique de 224 l. 8 s. en numéraire, et 304 l. en assignats. Elle demande que le nom de cette commune, appelée autrefois Saint-Martin-d'Ablois, soit changé en celui d'Ablois seulement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division et d'instruction publique (4).

6

La Société populaire de Ottmarsheim, qui a démasqué et fait arrêter le scélérat Thiry (5) qui se disoit représentant du peuple, félicite la Convention sur ses pénibles travaux, applaudit au décret qui rend les droits précieux de citoyen aux hommes de couleur, la remercie de l'énergie qu'elle a montrée en dévoilant la conspiration qui devoit écraser la représentation nationale et la liberté. Elle demande l'envoi dans ce département des députés montagnards, et qu'on lui donne les bustes des martyrs de la liberté, Lepeletier et Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (6).

7

Le citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau, chargé des armemens de la République, de Cette et Agde, annonce qu'ayant fait connoître les besoins de nos armemens au Port-la-Montagne (7), tous les braves Républicains se sont

(1) P.V., XXXVI, 235. B^{tn}, 14 flor. (2^e suppl.); *J. Mont.*, n^o 169.

(2) F 17 1207, n^o 3112.

(3) P.V., XXXVI, 235. Rien dans les procès-verbaux du Comité.

(4) P.V., XXXVI, 236. B^{tn}, 13 flor. et 14 flor. (2^e suppl.). Dép. de la Marne.

(5) Voir 3 germ., n^o 58.

(6) P.V., XXXVI, 236. B^{tn}, 13 flor. Dép. du Haut-Rhin.

(7) Toulon, Var.

fait inscrire sur-le-champ pour servir comme matelots.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Comm. d'Agde, au présid. de la Conv.; 11 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

Nous t'envoyons sous ce pli un exemplaire de la lettre qui nous a été écrite par le citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau. L'éloge qu'il fait du patriotisme de nos enseignes non entretenus ne nous a point surpris; ils n'ont jamais démenti leur amour pour la patrie: ses besoins dirigent leurs sacrifices et celui de leur vie sera glorieux pour eux quand il faudra l'exposer pour le soutien de la liberté; tels sont les sentimens de ces braves républicains que nous croyons de notre devoir de vous faire connaître et de rendre publics; leur exemple trouvera sans doute des imitateurs et fera rougir les êtres nuls qui ne se mettent jamais en mouvement qu'après avoir calculé entre leurs intérêts et ceux de la République.

Vive le peuple, périssent les tyrans et les traîtres ».

LE PELLETIER (*maire*), CIRAUDY, BARRAS
(*off. mun.*), [et 2 signatures illisibles].

[*Le cap^e Castagnier, aux Maire et off. mun. d'Agde; 29 vent. II.*].

« Citoyens,

Tous les vrais français se doivent à la défense de la patrie, mais il est du devoir de tout bon républicain de faire connaître les hommes qui la servent avec désintéressement, et uniquement pour avoir l'avantage de la servir, sans calculer ni la paye ni le grade.

Les bâtimens chargés pour le port de la Montagne, ne pouvaient s'y rendre aussi rapidement que l'exige un besoin pressant, faute de matelots: l'impossibilité d'en procurer à ces navires, puisque tous étaient requis pour ceux armés en guerre, me fit prier les enseignes non entretenus de se rendre au bureau des armemens pour aviser au moyen de faire armer le convoi. Le sous-chef des classes n'eut pas plutôt exposé les besoins de nos armemens au port-de-la-Montagne, que tous ces braves républicains se firent inscrire sur le champ pour servir comme matelots, sur ses bâtimens de transport, et en formèrent tout de suite eux-mêmes les équipages; ce trait vraiment républicain mérite d'être connu; puisse-t-il trouver autant d'imitateurs qu'il en est digne! Je vous prie donc, Citoyens de lui donner la plus grande publicité, afin que ces braves marins aient des droits à l'existence publique; cet exemple digne d'être connu, sera sans doute suivi par les marins de ce grade, qui ne pouvant être employés en leur qualité, préférèrent rester nuls plutôt que de contribuer à la défense de la cause qui les a retirés de l'esclavage.

(1) P.V., XXXVI, 236. B⁴ⁿ, 12 flor.; *Audit. nat.*, n° 585; *M.U.*, XXXIX, 184; *J. Fr.*, n° 584, *J. Perlet*, n° 588; *Mon.*, XX, 357 et 380; *J. Sablier*, n° 1291; *Débats*, n° 590, p. 162; *Rép.* n° 132.

(2) C 303, pl. 1108, p. 13.

Périssent les tyrans et les traîtres, paix, union et fraternité aux vrais républicains tels que vous braves sans-culottes ».

CASTAGNIER.

(*Applaudissemens*).

8

L'agent national du district de la Montagne écrit à la Convention nationale que la vertu, le courage et le républicanisme siègent dans ce district aux places qu'occupaient naguère les intrigans et les hommes sans mœurs.

Insertion au bulletin (1).

[*La Montagne, 27 vent. II*] (2).

« Représentants,

La loi du 14 frimaire appelait aux fonctions publiques des hommes courageux par caractère, publicains par principes, vertueux par habitude; cette régénération révolutionnaire commandée par la loi, fut pour ce département, par vous, confiée au représentant Paganel, digne modèle des vertus civiques. Eh bien! représentants, pères de la patrie, votre objet n'est pas manqué; la vertu, le courage, et le républicanisme siègent aux places qu'occupaient naguère les intrigants, les hommes sans mœurs et courageux seulement dans le calme, et dont le plus beau fleuron de leur règne, fut la terreur qu'ils plaçaient sans cesse à l'ordre du jour. La honte qui poursuit la plupart de ces êtres, l'humeur qu'ils ont connu en voyant la vertu assise à côté de la liberté, échauffe leur imagination et ils cherchent à reprendre les rennes que leurs forfaits ont rompu; ils vous demanderont, sous l'emblème d'un civisme humiliant pour la vertu de remonter sur leurs places; mais représentants, demandez à celui qui mérite votre confiance pour l'organisation du plus beau, du plus sublime de tous les gouvernements, si son choix ne fut pas le vœu d'un peuple prononcé pour la liberté. Voyez les actions de ces fonctionnaires, dont l'activité fait le prix, considérez leurs travaux, que votre Comité de salut public et celui de sûreté générale vous en fassent connaître l'étendue, et vous prononcerez, j'espère, que le district de la Montagne qui fut un de ceux qui conserva une attitude fière et inébranlable lors des mémorables journées des 31 mai et jours suivans, n'a pas perdu l'aplomb, que vous avez su lui donner, et qu'il n'a cessé de mériter de la patrie ».

H. GUIRAUD.

9

Les administrateurs du district de Metz annoncent à la Convention que le commandant du ci-devant bataillon de première réquisition de Metz a remis à l'administration la bannière

(1) P.V., XXXVI, 236. *Mon.*, XX, 380. Saint-Affrique, Aveyron.

(2) C 302, pl. 1095, p. 6.